



# Entretiens de Psychomotricité

Paris, Samedi 15 septembre 2012

## APPEL A COMMUNICATIONS

Les Entretiens de Bichat Psychomotricité 2012 se dérouleront le 15 septembre sous la présidence du Professeur Jacques Corraze et de Jean-Michel Albaret au Palais des Congrès de Paris.

### « Psychomotricité et psychiatrie »

La psychiatrie est une discipline médicale dont l'objet est les maladies mentales et des thérapies spécifiques. La psychomotricité est une discipline autonome dont l'objet est les troubles psychomoteurs et des thérapies spécifiques. Ces deux ensembles peuvent avoir une partie commune. Il existe en effet, dans les troubles psychomoteurs, des comorbidités qui sont des symptômes ou des affections psychiatriques. Inversement on rencontre des maladies mentales dans la composition desquelles entrent des troubles psychomoteurs. Dans certains cas, le progrès des connaissances dans la nature des symptômes peut amener des doutes sur la logique des classifications : peut-on par exemple considérer que certains troubles du développement sont encore de nature psychiatrique ?

Cette partie commune conduit à la question de la primauté et de la complémentarité des interventions thérapeutiques. Elle exige de la part des deux praticiens encore plus de connaissances réciproques des deux disciplines que n'en exigent les problèmes posés par la nosologie.

Enfin il faut reconnaître que la psychiatrie comme la psychomotricité profitent de l'apport de disciplines étrangères, dans les domaines tout à la fois théorique et pratique. C'est le cas de la psychologie comme de la neuropsychologie, immenses corps à segments multiples, comme objet de connaissance et de thérapie.

Ces réflexions doivent déboucher sur des mises en garde à l'égard de réductions autoritaires et porteuses de soumissions susceptibles de menacer la psychomotricité dans son authenticité, et partant dans son devenir.

Les titres et résumés des propositions de communication doivent être envoyés à : **Jean-Michel Albaret (albaret@cict.fr)**. La date limite des envois est fixée au **10 février 2012**.

Après avis du Comité Scientifique, les textes des communications retenues devront parvenir à la même adresse le **7 avril** au plus tard pour publication dans le livre remis à chacun des participants.

Les auteurs des communications sélectionnées bénéficieront de la gratuité de leur inscription. Leurs éventuels frais de transport et d'hébergement resteront à leur charge.